

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS SELON LE REFERENTIEL IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 établis conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 17 Mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Salah MEZIOU.

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	A1	739 540	104 980
Immobilisations corporelles	A1	59 285 827	61 893 822
Immeubles de placement	A2	7 084 936	7 098 215
Droits d'utilisation	A1	447 493	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	61 990 395	82 735 319
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 305 560	2 163 405
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 119 064
Actif d'impôt différé	P4	5 458 302	1 519 704
Actifs non courants		145 561 303	163 634 509
Stocks	A6	69 099 590	61 096 995
Créances clients	A7	76 665 882	84 055 939
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	748 290	1 340 821
Autres actifs courants	A9	5 900 871	9 439 619
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A10	-	468 699
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	29 590 329	8 824 520
Actifs courants		182 004 962	165 226 593
Total des actifs		327 566 265	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		97 562 456	95 978 476
Résultat de l'exercice		12 937 514	17 836 776
Total des capitaux propres		140 499 970	143 815 252
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	10 499 895	10 635 072
Obligation locative	P1	480 813	-
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	661 464	530 097
Provisions pour risques et charges	P3	12 812 383	9 282 122
Passifs non courants		24 454 555	20 447 291
Dettes fournisseurs	P5	137 472 884	116 830 954
Autres passifs courants	P6	6 601 513	6 724 789
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	50 011	48 054
Passif d'impôt courant	P4	3 447 911	3 050 874
Emprunts et dettes financières	P1	13 671 448	35 621 381
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 367 973	2 322 507
Passifs courants		162 611 740	164 598 559
Total passifs		187 066 295	185 045 850
Total des capitaux propres et passifs		327 566 265	328 861 102

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	2020	2019
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	400 402 641	408 645 999
Coûts des ventes	R-2	(332 440 323)	(346 205 152)
Marge brute		67 962 318	62 440 847
Autres gains	R-3	1 517 780	2 504 785
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(13 855 309)	(10 928 455)
Charges administratives	R-5	(25 911 066)	(24 545 199)
Autres pertes	R-6	(3 433 013)	(3 990 865)
Résultat opérationnel		26 280 710	25 481 113
Produits financiers	R-7	6 084 097	9 545 358
Charges financières	R-8	(8 689 743)	(9 758 729)
Résultat financier net		(2 605 646)	(213 371)
Résultat avant impôt		23 675 064	25 267 742
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(10 737 550)	(7 430 966)
Résultat après impôt des activités poursuivies		12 937 514	17 836 776
Résultat net de la période		12 937 514	17 836 776
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,431</i>	<i>0,595</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,431</i>	<i>0,595</i>
Autres éléments du résultat global			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG		(8 713 022)	(3 490 527)
Ecart actuariel (OCI)		(39 774)	121 956
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	C-1	(8 752 796)	(3 368 571)
Résultat global de la période		4 184 718	14 468 205
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>0,139</i>	<i>0,482</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>0,139</i>	<i>0,482</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	23 675 064	25 267 742
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	4 878 265	3 868 395
Indemnité de départ à la retraite	70 190	89 200
Dotations aux provisions	6 112 072	5 473 920
Reprises sur provisions	(146 877)	
Charge d'impôt	(10 737 550)	(7 430 966)
Variation de l'impôt différé	(905 358)	(1 749 641)
Variation de l'impôt courant	397 037	3 815 756
Droit d'utilisation	9 766	-
Plus-value sur cession des actifs financiers par le biais du résultat net	4 445 678	1 981 530
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(485 835)	2 358 742
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(187 122)	(140 326)
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(7 855 718)	10 333 226
Variation des créances clients	6 590 098	(22 662 042)
Variation des autres actifs courants	3 846 560	(1 523 707)
Variation des dettes fournisseurs	20 619 012	5 951 587
Variation des autres passifs courants	(70 548)	(944 584)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 254 734	24 688 832
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(3 169 953)	(6 680 870)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	511 705	400 454
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(24 498 543)	-
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	26 855 035	59 857
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel & cautionnements	(262 060)	91 310
Encaissement sur prêt obligataire	660 000	660 000
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	96 184	(5 469 249)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés aux distributions de dividendes	(7 500 000)	(17 400 000)
Encaissements provenant des emprunts à LT	6 000 000	-
Décaissements affectés aux emprunts	(5 092 878)	
Encaissement/Décaissement crédit de gestion et billets à ordre	(22 992 231)	(1 762 273)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(29 585 109)	(19 162 273)
Variations de la trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	8 824 520	8 767 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	29 590 329	8 824 520

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2018		30 000 000	79 142 306	14 928 314	22 676 427	146 747 047
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	22 676 427	-	(22 676 427)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	(3 368 571)	-	(3 368 571)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	(17 400 000)
Résultat de la période		-	-	-	17 836 776	17 836 776
Situation 31/12/2019		30 000 000	84 418 733	11 559 743	17 836 776	143 815 252
Affectation du résultat de l'exercice 2019		-	17 836 776	-	(17 836 776)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	(8 752 796)	-	(8 752 796)
Distribution de dividende		-	(7 500 000)	-	-	(7 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	12 937 514	12 937 514
Reclassement des réserves aux AERG		-	4 476 743	(4 476 743)	-	-
Situation 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite avec des conséquences économiques et sociales très importantes. Une période de confinement général a été imposé par les autorités tunisiennes durant les mois de mars et avril impactant négativement le secteur automobile en Tunisie.

Malgré cette crise sanitaire la Société Ennakl Automobiles a pu maintenir sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec une part de marché de 12,6%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autres que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus

reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinar tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	49 834 512	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	12 155 882
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 367 973

31/12/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 456 103	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	8 868 100	8 411 115
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	468 699
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 507

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels des techniques d'évaluation sont utilisées en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunisie et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Créances clients	76 665 882	84 055 939
Autres actifs courants	4 771 767	8 675 803
Liquidités et équivalents de liquidités	29 590 329	8 824 520
Prêts au personnel	2 172 838	2 247 589
Prêt obligataire	-	660 000
Dépôts et cautionnements	691 629	641 073
Avances au personnel	238 905	168 452
Total des actifs financiers au coût amorti	114 131 350	105 273 376
Actifs financiers à la JV par les AERG	61 990 395	82 735 319
Actifs financiers à la JV par le résultat net	-	468 699
Total des actifs financiers	61 990 395	83 204 018

*Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts	24 171 344	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers	144 074 396	123 555 743
Total des passifs financiers au coût amorti	168 245 740	169 812 196
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 367 973	2 322 507
Total des passifs financiers	169 613 713	172 134 703

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,3256	3,1402	0,18538	6%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 6% par rapport au 31/12/2019	(14 785 353)
EUR/TND	+ 6% par rapport au 31/12/2019	14 785 353

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2020	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	76 496 844	169 038	2 285 664	78 951 546
Total	76 496 844	169 038	2 285 664	78 951 546

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
A2	82	(13)
B	37 223	476 332
B-	118 609	41 091
B2	14 577 313	7 873 991
Ba2	3 497 476	203 082
BB+	1 698 507	866 725
Non notées	305 579	(658 248)
Total	20 234 789	8 802 960

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2020	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	1 737 987	5 213 961	10 541 430	1 595 325
Billets à ordre	7 855 598	-	-	-
Total	9 593 585	5 213 961	10 541 430	1 595 325

(*) échéances y compris les intérêts

Au 31 décembre 2020, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5 %, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 90 092 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Emprunts	24 171 344	46 256 453
Créditeurs et autres créditeurs divers	144 074 397	123 555 743
Liquidités et équivalents de liquidités	(32 498 073)	(8 824 520)
Dettes nettes	135 747 668	160 987 676
Total capitaux propres	140 499 970	143 815 252
Total capital	276 247 639	304 802 928
Gearing ratio	49%	53%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériels et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2020	2 583 222	9 648 736	33 621 068	1 843 825	3 083 137	2 099 805	7 387 284	17 832 520	-	11 849 860	-	89 949 457
Acquisitions	33 947	-	2 861	76 806	1 205 249	67 295	427 355	326 025	-	362 505	690 830	3 192 873
Cessions	-	-	-	-	-478 529	-	-	(301 732)	-	-	-	(780 261)
Reclassifications	-	-	11 380 068	-	-	-	-	7 084	471 045	(11 387 153)	-	471 044
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2020	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2020	(2 478 242)	-	(8 940 091)	(1 404 767)	(1 353 698)	(1 258 514)	(4 355 162)	(8 160 181)	-	-	-	(27 950 655)
Dotation de l'exercice	(90 217)	-	(1 682 724)	(193 412)	(563 833)	(178 269)	(608 519)	(1 524 751)	(23 552)	-	-	(4 865 277)
Cession	-	-	-	-	304 949	-	-	150 728	-	-	-	455 677
31/12/2020	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	-23 552	-	-	(32 360 255)
VALEUR NETTE COMPTABLE												
31/12/2019	104 980	9 648 736	24 680 977	439 058	1 729 439	841 291	3 032 122	9 672 339	-	11 849 860	-	61 998 802
31/12/2020	48 710	9 648 736	34 381 182	322 453	2 197 275	730 317	2 850 959	8 329 693	447 493	825 212	690 830	60 472 860

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 7 084 936 DT contre 7 098 215 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(107 550)	(94 271)
Immeubles de placement nets	7 084 936	7 098 215

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2020 à 61 990 395 DT contre 82 735 319 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Amen Bank	45 594 108	35 028 000
Fonds gérés SICAR	12 155 882	17 279 215
ATL	4 240 405	4 533 767
Attijari Bank	-	25 894 337
Total	61 990 395	82 735 319

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2 305 561 DT contre 2 163 405 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel (LT)	1 613 932	1 522 332
Dépôt et cautionnements	691 629	641 073
Total	2 305 561	2 163 405

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2020 à 8 249 250 DT contre 8 119 064 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
STLV	6 249 250	4 999 400
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	10 858 814
Provisions sur les participations (*)	(3 859 414)	(2 739 750)
Total	8 249 250	8 119 064

(*) Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2020 à 69 099 590 DT contre 61 096 995 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Volkswagen	1 752 017	10 219 643
Audi	1 143 777	12 346 686
Porsche	952 592	7 107 130
SEAT	16 545 995	12 805 944
SKODA	6 806 577	2 604 542
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	40 489 601	13 740 863
Volkswagen Utilitaires	650 103	2 002 698
Stock VO	882 500	526 500
MAN	214 282	214 282
Stock de carburants et lubrifiants	12 860	26 298
Sous-total	69 450 304	61 594 586
Provision pour dépréciation stocks	(350 714)	(497 591)
Total	69 099 590	61 096 995

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	497 591	1 513 922
Provision constituée au cours de la période	21 681	-
Reprise sur provision	(168 558)	(1 016 331)
Fin de période	350 714	497 591

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 76 665 882 DT contre 84 055 939 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Clients leasing	16 809 429	8 439 986
Effets à recevoir	51 330 040	40 766 341
Clients comptes courants	5 863 867	7 373 587
Chèques à l'encaissement	2 907 744	2 447 541
Clients travaux en cours	631 345	467 921
Clients douteux	1 229 493	865 259
Effets et chèques impayés	179 628	184 406
Effets escomptés non échus	-	24 996 603
Sous-total	78 951 546	85 541 644
Provisions sur les clients	(2 285 664)	(1 485 705)
Total	76 665 882	84 055 939

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	1 485 705	1 223 157
Provision constituée au cours de la période	910 260	282 440

Reprise sur provision	(110 300)	(19 892)
Fin de période	2 285 665	1 485 705

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre à 748 290 DT contre 1 340 821 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	-	660 000
Avances au personnel	238 905	168 452
Prêts au personnel (CT)	558 906	561 890
Sous-total	797 811	1 390 342
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	748 290	1 340 821

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 5 900 871 DT contre 9 439 619 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes	1 123 969	75 420
Produits à recevoir	3 965 751	7 977 779
Etats impôts et taxes	-	11 400
Débiteurs divers	806 015	698 024
Charges constatées d'avance	967 495	977 167
Sous-total	6 863 230	9 739 790
Provisions sur les autres actifs courants	(962 359)	(300 171)
Total	5 900 871	9 439 619

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	300 171	464 273
Provision constituée au cours de la période	662 188	-
Reprise sur provision	-	(164 102)
Fin de période	962 359	300 171

A.10. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net présente un solde nul au 31 décembre 2020 contre 468 699 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de couverture actif	-	468 699
Total	-	468 699

A.11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à 29 590 329 DT contre 8 824 520 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
--------------	------------	------------

Banques créditrices	20 234 788	8 802 731
Effets à l'encaissement	9 069 071	4 797
Caisses	35 763	11 450
Régie d'avance et accréditifs	250 706	5 542
Total	29 590 329	8 824 520

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2020
Solde au 31 décembre 2019	11 559 743
Perte actuarielle	(63 134)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(11 722 903)
Impôts différés sur les AERG	3 033 241
Reclassement des AERG aux réserves	(4 476 743)
Solde au 31 décembre 2020	(1 669 796)

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2020 à 24 652 156 DT contre 46 256 453 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2020
Emprunt Attijari Bank					
Courant	4 773 554	(4 773 554)	5 128 454	-	5 128 454
Non-courant	10 635 072	-	(5 128 454)	-	5 506 618
Emprunt Amen Bank					
Courant	-	(319 325)	1 006 723	-	687 398
Non-courant	-	-	(1 006 723)	6 000 000	4 993 277
Obligation locative					
Non-Courant	-	-	-	480 813	480 813
Billets à ordre					
Courant	5 851 225	(25 935 419)	-	27 939 790	7 855 596
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 996 602	(180 715 114)	-	155 718 511	-
Total courant	35 621 381	(211 743 412)	6 135 177	183 658 301	13 671 448
Total Non-courant	10 635 072	-	(6 135 177)	6 480 813	10 980 708

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2020 à 711 475 DT contre 578 151 DT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Début de l'exercice	578 151	681 418
Coût des services rendus	53 707	32 802
Charges financières	54 574	56 398
Gain/perte actuarielle (AERG)	63 134	(192 467)
Remboursement	(38 091)	-
Fin de l'exercice	711 475	578 151

Résultat au 31 décembre 2020 :

Obligation au 31/12/2020	Coût des services rendus	Charges financières 2020	Remboursements 2020	Obligation au 31/12/2021
711 475	63 322	68 608	(50 011)	793 394

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre à 12 812 383 DT contre 9 282 122 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour litige	2 075 560	1 614 119
Provision pour autres risques et charges	10 736 823	7 668 003
Total	12 812 383	9 282 122

Les mouvements de la provision pour risques et charges se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	9 282 122	5 679 954
Provision constituée au cours de la période	3 655 979	4 310 852
Reprise sur provision	(125 718)	(708 684)
Fin de période	12 812 383	9 282 122

P.4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 5 458 302 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2020
Provision pour départ à la retraite	263 246
Provision pour litiges	729 679
Moins-value sur titres	5 221 981
Pertes de change latentes	513 965
Instruments de couverture	506 150
Contrats de location	12 328
Total des actifs d'impôts différés	7 247 349
Gains de change latents	(888 354)
Produits à recevoir	(29 309)
Amortissements différés	(871 384)
Total des passifs d'impôts différés	(1 789 047)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2020 à 10 737 550 DT et se détaille comme suit :

En DT	2020
Impôt exigible	11 642 906
Impôt différé	(905 356)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	10 737 550

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2020
Résultat avant impôt	23 675 064
Taux d'IS applicable à la société	37%
Charge d'impôt théorique	8 759 774
Charge d'impôt exigible	11 642 906
Impôt différé	(905 356)
Charge d'impôt comptabilisée	10 737 550
Différence	1 977 776
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	(2 457 638)
Produits non imposables	2 774 109
Autres charges et pertes non déductibles	(2 294 247)
Total	(1 977 776)

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2019	(3 050 874)
Charge d'impôt exigible de 2020	(11 642 906)
Paiements d'impôts en 2020	11 245 869
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2020	3 447 911

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Mouvements 2020	Solde au 31 décembre 2019	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2020
Provision pour départ à la retraite	213 916	25 970	23 360	263 246
Provision pour litiges	597 225	132 454	-	729 679
Moins-value sur titres	1 800 579	411 521	3 009 881	5 221 981
Pertes de change latentes	468 550	45 414	-	513 964
Gains de change latents	(1 431 282)	542 928	-	(888 354)
Produits à recevoir	(26 518)	(2 791)	-	(29 309)
Instruments de couverture	685 909	(179 759)	-	506 150
Amortissements différés	(788 675)	(82 708)	-	(871 383)
Contrats de location	-	12 328	-	12 328
Total	1 519 704	905 357	3 033 241	5 458 302

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 132 472 884 DT contre 116 830 954 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs étrangers	91 736 952	88 176 595
Fournisseurs locaux	4 535 763	14 074 745
Fournisseurs, retenues de garantie	478 299	516 098
Fournisseurs d'immobilisations	207 801	242 325
Fournisseurs, effets à payer	24 468	80 328
Fournisseurs, factures non parvenues	40 489 601	13 740 863
Total	137 472 884	116 830 954

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 601 513 DT contre 6 724 789 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer	2 953 493	3 097 915
CNSS	1 609 619	1 452 661
États impôts et taxes	1 065 057	1 379 916
Provisions pour congés payés	545 149	520 487
Assurance groupe	218 534	244 804
Débours sur cartes grises	145 661	456
Produits constatés d'avance	60 000	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Débours sur douanes	-	24 550
Total	6 601 513	6 724 789

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 367 973 DT contre 2 322 507 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de couverture passif	1 367 973	2 322 507
Total	1 367 973	2 322 507

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2020 à 400 402 641 DT contre 408 645 999 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Ventes de véhicules neufs	377 525 668	385 950 700
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	14 635 070	16 757 257
Ventes de véhicules utilisés	5 104 085	2 038 286
Ventes de travaux atelier	2 838 947	3 261 742
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	176 952	511 086
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	121 452	115 099
Ventes de carburants	467	11 829
Total	400 402 641	408 645 999

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 332 440 323 DT contre 346 205 152 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats de véhicules neufs	236 272 747	240 480 669
Droits de Douanes	57 474 642	62 892 910
Achats de pièces de rechanges	12 514 339	15 091 866
Pertes de changes sur achats étrangers	9 284 086	8 680 492
Fret maritime	5 821 272	5 739 896
Achats de véhicules utilisés	4 911 960	1 881 110
Charge personnel direct	3 138 179	8 426 695
Achats de lubrifiants	620 238	715 034
Frais de magasinage	505 867	410 691
Assurance maritime	402 176	537 517
Achats des accessoires	387 922	553 188
Travaux extérieurs	380 387	188 981
Frais de gardiennage	319 271	319 735
Achats pour les ateliers	296 070	187 818
Frais de transit	97 729	117 527
Achats de carburant	13 438	(18 977)
Total	332 440 323	346 205 152

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 517 780 DT contre 2 504 785 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Produits non récurrents	543 226	669 316
Location	279 668	269 497
Reprise sur provision stock VN	146 877	1 016 331
Ristournes TFP	206 699	171 505
Profits sur cessions d'immobilisations	187 121	145 380
Autres services	154 189	232 756
Total	1 517 780	2 504 785

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2020 à 13 855 309 DT contre 10 928 455 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	8 489 612	5 896 020
Autres frais sur ventes	2 661 423	2 458 135
Publicité et insertion	1 728 510	1 145 670
Frais de déplacements	446 589	822 382
Location diverses	169 534	181 682
Cadeaux, réceptions et restaurations	144 902	136 834
Honoraires	128 406	72 147
Consommable	77 137	206 390
Impôts et taxes	9 196	9 195
Total	13 855 309	10 928 455

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2020 à 25 911 066 DT contre 24 545 199 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Charge de personnel	9 139 507	9 037 949
Dotation aux amortissements	4 864 496	3 868 392
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 530 262	3 151 882
Frais bancaires	1 645 815	1 435 922
Impôts et taxes	1 440 729	1 559 439
Honoraires	1 129 780	1 284 209
Energie	966 674	987 961
Abonnement	931 094	914 842
Entretien et réparation	791 393	764 688
Gardiennage	632 921	626 165
Assurance	321 971	358 313
Vêtements de travail	146 711	144 305
Fournitures de bureaux	140 534	182 735
Dons et subventions	128 500	24 740
Frais de formation	97 988	162 011

Autres frais sur ventes	2 691	60
Dotations aux provisions sur créances	-	41 586
Total	25 911 066	24 545 199

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2020 à 3 433 013 DT contre 3 990 865 DT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances	1 454 701	64 306
Dotations aux provisions sur titres de participation	1 119 663	3 190 035
Pertes sur créances irrécouvrables	417 394	60 718
Autres pertes	337 448	479 949
Pénalités de retard	52 802	148 363
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	51 005	5 054
Dotations aux provisions des immobilisations	-	42 440
Total	3 433 013	3 990 865

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 084 097 DT contre 9 545 358 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Dividendes reçus	4 999 750	9 034 268
Gains sur instruments de couverture	485 835	-
Intérêts créditeurs	274 557	238 253
Intérêts sur prêts au personnel	146 540	203 773
Produits nets sur placements	177 415	69 064
Total	6 084 097	9 545 358

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre à 8 689 743 DT contre 9 758 729 DT au 31 décembre et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Intérêts sur comptes courants	340 365	535 028
Intérêts sur crédit bancaire	2 727 782	2 335 381
Agios sur les effets escomptés	940 259	2 491 649
Moins-value sur les instruments financiers	4 577 902	1 981 531
Pertes sur instruments de couverture	-	2 358 742
Indemnité de départ à la retraite	54 574	56 398
Obligations locatives	48 861	-
Total	8 689 743	9 758 729

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019
Achats consommés	328 982 873	337 458 722
Charges de personnel	20 767 299	23 360 664
Autres charges d'exploitation	14 920 417	14 533 230
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 969 123	10 317 055
Total	375 639 712	385 669 671

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 :

Les engagements hors bilan de la société Ennakl Automobiles arrêtés au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	23 000 000 EUR
ATTIJARI BANK	18 000 000 EUR
BIAT	9 000 000 EUR
Total	50 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien :

AMEN BANK

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	55 925
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 360 000
CAUTIONS DEFINITIVES	395 510
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	138 785
CAUTIONS DOUANIERE	2 000 000
Total	3 950 220

BIAT

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	36 950
CAUTIONS DEFINITIVES	672 769
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	1 240 445
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	2 137 000
CAUTIONS DE DOUANES	2 000 000
AUTRES	26 760
Total	6 113 923

ZITOUNA

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS DEFINITIVES	27 408
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	56 668

UBCI

Nature	Montant au 31/12/2020
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, **Ennakl Automobiles** a consenti un nantissement sur 1 200 000 actions Amen

Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 13 293 838 DT au 31 décembre 2020.

E. NOTE SUR LES LITIGES ET AFFAIRES EN COURS :

- En 2019, la société TPA « Tout Pour Auto » a introduit une requête d'arbitrage à l'encontre de la société **Ennakl Automobiles** et sa filiale **CAR GROS** en vue de revendiquer des indemnités au titre de la rupture du contrat de sous-concession. Cette procédure d'arbitrage fait suite à plusieurs actions en justices intentées par TPA. Les affaires clôturées se sont soldées en faveur de la société **Ennakl Automobiles** et de sa filiale **Car Gros**.

La direction de la société continue à estimer, sur la base de l'avis de son avocat et des développements récents, que le risque d'un dédommagement à verser par la société **Ennakl Automobiles** ou par sa filiale **CAR GROS** dans le cadre de la procédure d'arbitrage est minime et par conséquent, aucun provisionnement dans les comptes n'est nécessaire.

En outre, la société **Ennakl Automobiles** a introduit une requête reconventionnelle pour la condamnation de TPA à verser des dommages et intérêts au titre des préjudices matériel et moral. L'avocat de la société estime que les chances de condamnation de la partie adverse sont sérieuses et fondées.

- La société **Ennakl Automobiles** a reçu, en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. En date du 20 décembre 2019, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale faisant ressortir un redressement total de 9 316 KDT en principal et pénalités, un ajustement du report d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2014 et un ajustement du report d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2018 à la hausse de 229 KDT le ramenant à 906 KDT.

En 2019, cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant la quasi-totalité des chefs de redressement. En 2020, après réception de la réponse de l'administration fiscale, la société **Ennakl Automobiles** a adressé une deuxième réponse afin de contester encore une fois les chefs de redressement soulevés. Elle a adressé dans un second temps à l'administration fiscale une demande de conciliation dans le but de solutionner ce contrôle fiscal à l'amiable.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a toujours pas répondu à la deuxième réponse envoyée par la société ni à sa demande de conciliation. Les procédures étant toujours en cours, le sort final de ce contrôle ne peut être estimé de façon précise.

Face à cette situation, la société, après analyse assez prudente de la probabilité de risque de chaque chef de redressement, a ajusté les provisions correspondantes au 31 décembre 2020.

F. NOTE SUR LA PANDEMIE DU COVID-19 ET SON INCIDENCE EVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS :

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020 et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont principalement le confinement sanitaire et l'instauration d'un couvre-feu, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes quant aux impacts futurs. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises.

De son côté, la société **Ennaki Automobiles** a adopté en 2020 les mesures de protection nécessaires pour face à cette pandémie et pour protéger son personnel, notamment celles recommandées par le ministère de la santé. Ses activités ont été affectées à partir du mois de mars 2020 mais une reprise a été constatée à partir du mois de mai grâce à un plan de relance efficace qui a permis à la société de réduire les impacts négatifs de la pandémie sur ses différents business.

En outre, aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette pandémie sévit toujours en 2021, qui conjuguée aux mesures prises par le gouvernement Tunisien sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des états financiers de 2020, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer ces impacts éventuels mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

G. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2020 se présentent comme suit :

1) Location d'un magasin de pièces de rechange à la société Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** loue à la société **Car Gros** un local sis à la Charguia II d'une superficie de 1 250 m² affectée à hauteur de 1 200 m² en tant que magasin de pièces de rechange et à hauteur de 50 m² en tant que showroom. Le loyer annuel de 2020 s'élève à 145 800 DT hors taxes.

2) Charges communes 2020 Ennakl Automobiles / Car Gros :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant hors taxes de 816 232 DT au titre des charges communes de 2020.

3) Achats et ventes Ennakl Automobiles / Car Gros 2020 et opérations diverses :

- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 20 718 DT hors taxes au titre de réparations de véhicules.
- La société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **Car Gros** un montant de 52 718 DT hors taxes au titre de la vente d'un véhicule neuf.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 16 085 815 DT hors taxes, au titre des ventes de pièces de rechange, lubrifiants et accessoires.
- La société **Car Gros** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 133 348 DT hors taxes, au titre des ventes de matériels et d'outillages et un montant de 137 306 DT hors taxes à titre de ventes de bornes de recharges.
- La part de la société **Ennakl Automobiles** dans les dividendes distribués par **Car Gros** sur le résultat de l'exercice 2019 est de 4 999 750 DT.

4) Achats et ventes Ennakl Automobiles / AFCAR 2020 :

- La société **Ennakl Automobiles** a émis des factures d'avoir sur ventes de véhicules neufs au profit de la société **AFCAR** pour un montant hors taxes de 101 237 DT au cours de l'exercice 2020.

5) Achats et ventes Ennakl Automobiles / STLV 2020 et opérations diverses :

- Facturation par la société **Ennakl Automobiles** à la société **STLV** de la vente de véhicules pour un montant de 265 033 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2020, la société **Ennakl Automobiles** a facturé à la société **STLV** un montant de 46 980 DT en hors taxes à titre de vente de matériel de localisation, de frais d'entretien et d'abonnement GPS.
- En 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 112 861 DT en hors taxes à titre de location de véhicules.
- Au cours de l'exercice 2020, la société **STLV** a facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 60 000 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- En 2019, La société **Ennakl Automobiles** a pris en charge des frais de mission à l'étranger pour le compte de la société **STLV**. Au 31/12/2020, le solde du compte débiteur divers correspondant de la société **STLV** chez la société **Ennakl Automobiles** s'élève à 13 490 DT.

6) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations :

Au 31/12/2020, les fonds gérés déposés auprès de l'**Amen SICAR** sont d'un montant de 11 000 000 dinars.

En 2020, l'**Amen SICAR** a procédé au remboursement d'un montant de 3 000 000 dinars à la société **Ennakl Automobiles** au titre de la souscription de 2014, ainsi que la plus-value correspondante s'élevant à 606 530 dinars.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en produits à recevoir au 31/12/2020 un montant de 970 000 DT au titre de la plus-value relative à la souscription de 2015 auprès de l'**Amen SICAR** à échoir en 2021.

La société **Ennakl Automobiles** a inscrit en charges à payer au 31/12/2020 un montant de 110 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de l'**Amen SICAR**.

7) Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société **Ennakl Automobiles** a encouru auprès de **COMAR Assurances** au 31/12/2020 des frais d'assurance s'élevant à 2 043 332 DT hors taxes.

8) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding :

La société **Ennakl automobiles** a versé à la société **PGI Holding** un montant de 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

9) Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit 33 000 obligations en 2015 de l'emprunt obligataire émis par l'**Amen Bank** aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2020, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660.000 DT majorés des intérêts échus pour un montant de 38 808 DT. L'emprunt est totalement remboursé au 31/12/2020.

10) Souscription de billets à ordre avec Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a souscrit en 2020 des billets à ordre auprès de l'**Amen Bank** pour un montant total de 27 939 791 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 31 Décembre 2020, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 7 855 598 DT.

11) Achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2020, la société **Ennakl Automobiles** a acquis un bloc de 901 111 actions d'**Amen Bank** pour un montant global de 23 248 678 DT.

12) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

La société **Ennakl Automobiles** a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions **Amen Bank** pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'**Attijari Bank** à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 4 773 553 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 1 394 477 DT.

13) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) en 2020 :

La société **Ennakl Automobiles** a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services après-vente lors de l'année 2020 ce qui suit (En TTC)

- **AMEN SANTE** : 91 980 DT
- **CAFES BONDIN** : 122 823 DT
- **PARENIN** : 218 997 DT
- **PGH** : 280 840 DT
- **EL MAZRAA** : 67 000 DT
- **COMAR** : 103 490 DT

14) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société

TLF:

La société **TLF** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 40 553 319 DT TTC.

15) Opérations de vente par leasing réalisées en 2020 financées par la société

ATL:

La société **ATL** a financé des opérations de vente réalisées par la société **Ennakl Automobiles** en 2020 pour un montant total de 32 671 368 DT TTC.

16) Frais de tenue de compte de valeurs mobilières :

En 2020, la société **Amen Invest** à facturé à la société **Ennakl Automobiles** un montant de 5 000 DT HT à titre de frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

17) Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Le 28 février 2020, la société **Ennakl Automobiles** à contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de 2020 à hauteur de 319 325 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 361 240 DT.

18) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 15 mai 2020, **Ennakl Automobiles** a signé un contrat de prêt avec l'**Amen Bank** portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 130 200 000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 18 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Découvert en compte pour un montant de 15 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
- Financement de droit de douanes pour un montant de 9 000 000 DT (à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%),
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 2 000 000 DT)
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1 360 000 DT)
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 55 925 DT)
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT,
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT,
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 395 510 DT)
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT,
(assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois)
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 138 785 DT)
- Crédits documentaires pour un montant de 73 600 000 DT (assortis d'une commission d'engagement de 0,09% par mois).
(L'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 23 000 000 EUR)

19) Obligations et engagements avec les dirigeants :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société en 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute ¹	103 889	524 732	284 982	339 899	338 732

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

20) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2020. Au titre de l'exercice 2020, la charge s'élève à 47 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

21) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

En 2020, la société **Ennaki Automobiles** a servi 20.000 DT aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Messieurs les Actionnaires de la société

Ennaki Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2020, un total bilan de 327 566 265 DT, et des capitaux propres de 140 499 970 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 12 937 514 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2020, pour un montant de 400 402 641 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 377 525 668 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2020, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 61 990 395 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Observation :

Nous attirons votre attention sur les situations décrites au niveau des notes E et F aux états financiers se rapportant respectivement aux litiges et affaires en cours et à la pandémie de COVID-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 2 avril 2021

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Cabinet Salah Meziou

Salah MEZIOU
Managing Partner